

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 21/06/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mardi 21 juin 2023 à 10 h 30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORs**, Président.

PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
- Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme EYHERAMONNO*)
- M. CHARRIER Alain, Conseiller départemental (*procuration à M. BILLOUX*)
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. RECORs*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à M. DURANT*)
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à Mme BOURSEAU*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental (*procuration à Mme LE YONDRE*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DELUGA François, Conseiller municipal DU TEICH
- M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 13 juin 2023 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 31 mai 2023.

Délibération n° DE-0022-2023

Rapporteur : **M. RECORS**

Objet : **Rapport d'activité 2022**

Comme chaque année, le Conseil d'administration de juin est l'occasion de présenter le rapport d'activité de notre établissement et de faire le bilan de l'année écoulée.

Ce document donne l'opportunité de rendre compte des actions entreprises mais aussi de mettre en valeur le travail réalisé par les services, en cohérence avec les objectifs fixés par les élus dans le cadre du projet de mandat.

En application de l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le Président soumet ainsi aux membres du Conseil d'administration le rapport annuel d'activité pour 2022.

Ce document, dont la mise en forme a été partiellement revue pour en rendre la lecture plus agréable, appelle notamment les commentaires suivants :

1) Les points forts de l'année 2022

En cette année d'élections professionnelles, les services se sont fortement mobilisés pour organiser celles-ci. La faiblesse du taux de participation – également constatée au niveau national - ne rend pas compte de l'énergie déployée par les uns et les autres pour sensibiliser, accompagner et s'assurer du bon déroulement des opérations de vote.

Des webinaires ont été réalisés sur ce thème, comme sur de nombreux autres. Le CDG33 développe en effet cet outil qui permet à chacun de retrouver l'information dont il a besoin, au moment où il en a besoin.

2022 c'est aussi l'année du renforcement de la coopération avec nos homologues, dans le cadre du schéma régional de coordination de mutualisation et de spécialisation de Nouvelle-Aquitaine. Le travail en commun se développe, pour répondre aux nouvelles obligations des CDG (notamment en ce qui concerne les référents déontologues) et anticiper celles à venir (comme la protection sociale complémentaire par exemple).

2) L'activité régulière de l'établissement

Pour n'en choisir que quelques-unes, quelques réalisations de l'année peuvent être signalées :

- Pour la Direction du Conseil et des Actions Statutaires :
 - o L'organisation des élections précitées,
 - o La mise en place d'un nouvel outil en matière de rémunérations : E-consignes paies

- Pour la Direction des Mobilités et de l'Emploi Territorial :
 - o L'expérimentation – réussie - de la délocalisation de l'organisation des épreuves d'admission (orales et pratiques) du concours d'adjoint technique principal de 2ème classe dans la spécialité « Environnement, hygiène » en partenariat avec le CDG87 et le GRETA du Limousin,
 - o Le lancement de la réflexion sur l'attractivité et l'adaptation des services pour répondre aux besoins des collectivités dans ce nouveau contexte.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 21/06/2023

- Pour la Direction de la Santé et Sécurité au Travail :
 - o La mise en œuvre de la réforme des Instances médicales
 - o Une nouvelle offre de service Prévention et Santé au Travail

- Pour les ressources internes :
 - o La mise en œuvre de la nouvelle organisation du temps de travail,
 - o La poursuite de la transformation numérique de l'établissement,
 - o L'ouverture du nouveau portail documentaire,
 - o La mise en place de la M57.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE

- Le rapport d'activité pour 2022.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 21 juin 2023.

Le secrétaire de séance,



BILLOUX Roger
Conseiller municipal de PINEUILH



Le Président,



RECORS Roger
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **21 JUIN 2023**

PUBLIÉE LE : **21 JUIN 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 21/06/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mardi 21 juin 2023 à 10 h 30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORs**, Président.

PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
- Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme EYHERAMONNO*)
- M. CHARRIER Alain, Conseiller départemental (*procuration à M. BILLOUX*)
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. RECORs*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à M. DURANT*)
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à Mme BOURSEAU*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental (*procuration à Mme LE YONDRE*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DELUGA François, Conseiller municipal DU TEICH
- M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 13 juin 2023 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 31 mai 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 21/06/2023

Délibération n° DE-0022-2023

Rapporteur : **M. RECORS**

Objet : **Rapport d'activité 2022**

Comme chaque année, le Conseil d'administration de juin est l'occasion de présenter le rapport d'activité de notre établissement et de faire le bilan de l'année écoulée.

Ce document donne l'opportunité de rendre compte des actions entreprises mais aussi de mettre en valeur le travail réalisé par les services, en cohérence avec les objectifs fixés par les élus dans le cadre du projet de mandat.

En application de l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le Président soumet ainsi aux membres du Conseil d'administration le rapport annuel d'activité pour 2022.

Ce document, dont la mise en forme a été partiellement revue pour en rendre la lecture plus agréable, appelle notamment les commentaires suivants :

1) Les points forts de l'année 2022

En cette année d'élections professionnelles, les services se sont fortement mobilisés pour organiser celles-ci. La faiblesse du taux de participation – également constatée au niveau national - ne rend pas compte de l'énergie déployée par les uns et les autres pour sensibiliser, accompagner et s'assurer du bon déroulement des opérations de vote.

Des webinaires ont été réalisés sur ce thème, comme sur de nombreux autres. Le CDG33 développe en effet cet outil qui permet à chacun de retrouver l'information dont il a besoin, au moment où il en a besoin.

2022 c'est aussi l'année du renforcement de la coopération avec nos homologues, dans le cadre du schéma régional de coordination de mutualisation et de spécialisation de Nouvelle-Aquitaine. Le travail en commun se développe, pour répondre aux nouvelles obligations des CDG (notamment en ce qui concerne les référents déontologues) et anticiper celles à venir (comme la protection sociale complémentaire par exemple).

2) L'activité régulière de l'établissement

Pour n'en choisir que quelques-unes, quelques réalisations de l'année peuvent être signalées :

- Pour la Direction du Conseil et des Actions Statutaires :
 - o L'organisation des élections précitées,
 - o La mise en place d'un nouvel outil en matière de rémunérations : E-consignes paies
- Pour la Direction des Mobilités et de l'Emploi Territorial :
 - o L'expérimentation – réussie - de la délocalisation de l'organisation des épreuves d'admission (orales et pratiques) du concours d'adjoint technique principal de 2ème classe dans la spécialité « Environnement, hygiène » en partenariat avec le CDG87 et le GRETA du Limousin,
 - o Le lancement de la réflexion sur l'attractivité et l'adaptation des services pour répondre aux besoins des collectivités dans ce nouveau contexte.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 21/06/2023

- Pour la Direction de la Santé et Sécurité au Travail :
 - o La mise en œuvre de la réforme des Instances médicales
 - o Une nouvelle offre de service Prévention et Santé au Travail

- Pour les ressources internes :
 - o La mise en œuvre de la nouvelle organisation du temps de travail,
 - o La poursuite de la transformation numérique de l'établissement,
 - o L'ouverture du nouveau portail documentaire,
 - o La mise en place de la M57.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE

- Le rapport d'activité pour 2022.

Le Président du Centre de Gestion,

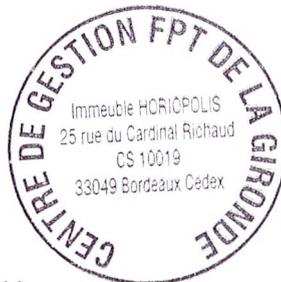
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 21 juin 2023.

Le secrétaire de séance,



BILLOUX Roger
Conseiller municipal de PINEUILH



Le Président,



RECORS Roger
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **21 JUIN 2023**

PUBLIÉE LE : **21 JUIN 2023**